SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2012 - 14

Séance du 30 MARS 2012

MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL RENFORCEMENT [2011-2013]

L'An deux mille douze, le trente mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle des Audiences de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

MM. J. GRISEL, TERNISIEN, VAN HULLE, FRANCOIS, POLLET, HADOUX, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, Y. GRISEL, CHAUVET, CARON, VASSET, LEGRAND, Mme HOUZARD, BESSIERE, BARDEL, DELAMARE, LEVILLAIN, BECASSE, JOACHIMSMANN, JOFFROY, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, Mme BLEAUDY, LEGER, VATEY, SAUMON, MARTIN, DEFOY, ROCHE, TROLEY, SAUTEUR, COULOMBEL, PETIT, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, CLEMENT GRANDCOURT, DUCROCQ, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBOURG, BLOC, LORPHELIN, VANDENBULCKE, GRESSENT, LESELLIER. POISSANT, LABARD, VASSE, MERVILLE, Mme FURON-BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, Mme LORPHELIN, PICARD et VASSELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF collectivités locales,
- M. NADJAR, ERDF.
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- MM. GREGOIRE et CHARTIER, cabinet MAZARS,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET: MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL RENFORCEMENT [2011-2013]

Monsieur le Président rappelle que les Comités du Syndicat Départemental du 11 mars 2011 et du 17 novembre 2011 ont permis d'arrêter le programme principal [2011-2013] de renforcement du Syndicat Départemental à 9.567.512,00 € de travaux TTC et ont décidé d'ouvrir une autorisation de programme pluriannuelle de 5.968.569,60 €, ainsi qu'un crédit de paiement pour l'année 2011 de 2.381.610,56 € correspondant au versement des premières avances de 50 %.

Suite à des trop-perçus de deux adhérents et au versement en 2011 de 2.330.285,86 €, il y a lieu de modifier cette AP et de fixer le CP [2012].

Monsieur le Président propose les ajustements du programme [2011-2013] suivants :

Pour mémoire AP votée y compris ajustement 2011
--

révision de l'exercice au BP 2012

 09 à déduire BOLBEC 55ième 2011 - 53 ième RENFO 2009 à déduire CANY 55ième 2011-	22 990,98 € 11 689,86 €
révision de l'exercice au bp 2012 -	34 680,84 €
Total cumulé des AP (toutes les délibérations y compris bp 2012).	5 933 888,76 €
Crédits de paiements antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2011).	2 330 285,86 €
Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2012 : 50%	1 801 801,45 €

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

Crédits de paiement ouverts au titre de

l'exercice 2013 : 50%

- de REDUIRE l'autorisation de programme (AP) du programme pluriannuel
 [2011-2013] de renforcement de 5.968.569,80 € à 5.933.888,76 €,
- de VOTER le crédit de paiement pour l'année [2012] à 1.801.801,45 € et pour l'année [2023] à 1.801.801,45 €.

1 801 801,45 €

Les autres points de la délibération du 17 novembre 2011 restent inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,





